

NEWSLETTER D'AUTOMNE

VOTRE URPS VOUS INFORME !

Toute l'équipe de l'URPSOC VdL vous souhaite une bonne rentrée ! Voici les dernières actualités.

NOUVEAU FORMULAIRE POUR LES DEMANDES DE CO FINANCEMENT

Comme vous le savez, votre URPS peut, dans la mesure de ses moyens et après concertation de son AG, être amenée à co-financer VOS projets (accès aux soins, prévention notamment). Il s'agit bien d'un cofinancement, donc une subvention pour le financement partiel d'un projet, l'URPS n'ayant pas pour vocation d'être un organisme financeur. Nous avons retravaillé ces dernières semaines sur un nouvel imprimé de demande, il sera disponible sur notre site <https://urps-orthophonistes-centre-vdl.fr/cofinancements/>

UN NOUVEAU SERVICE D'INTERPRETIARIAT

La Fédération des URPS a contractualisé avec l'ARS pour la mise en place d'un Service d'Interprétariat Professionnel. Celui-ci est gratuit pour tous les Professionnels de Santé Libéraux de la Région relevant d'une URPS, qu'ils exercent seul ou au sein d'un exercice coordonné. Il permet au professionnel de pouvoir solliciter un interprète rapidement (3 minutes en moyenne) chaque fois qu'il sera confronté à une barrière de la langue altérant sa prise en charge ou la qualité de sa consultation. Inscrivez-vous dès maintenant : contact@fedeurps-centre.org

LE NOEL DE L'URPS

Comme chaque année, début décembre, nous vous réservons des soirées webinaires à suivre en direct ! Programme à venir ...



ZOOM SUR LA PPSO !

La Plateforme de Régulation en Orthophonie (PPSO) permet aux usagers, à tout âge de la vie, d'être contactés par un orthophoniste via le site Allo Ortho pour préciser le besoin d'un bilan orthophonique, avant la prescription médicale. En région Centre Val de Loire ce sont 16 régulateurs qui se relaient tous les jours pour RÉGULER, PRIORISER et ORIENTER les demandes. Ayez le réflexe, invitez les usagers à consulter le site internet Allo Ortho pour y trouver de nombreuses informations et au besoin remplir le formulaire en ligne (permettant d'être rappelé).

Depuis quelques semaines, vous avez sûrement remarqué l'apparition d'un nouveau curseur sur le site inzeecare « PPSO ». En l'activant depuis votre compte, vous voyez apparaître les nouvelles demandes de PPSO régulées. Les demandes de soins vous seront envoyées après régulation par un orthophoniste régulateur (PPSO). Les demandes non abouties restent accessibles dans la Liste d'Attente Commune (LAC).

